

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 23 mai 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Solange BIAGGI - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Samia GHALI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Jean MONTAGNAC représenté par Emilie DOURNAYAN - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSES - Karim ZERIBI représenté par Nouriati DJAMBAE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bruno GILLES - Nathalie LAINE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 23 Mai 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Mai 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 001-106/14/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à la délégation de compétences en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat

DHCS 14/11208/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 19 décembre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé les conventions de délégation de compétence en matière d'attribution des aides à la pierre prévues par la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004 pour la période 2009-2014.

L'enveloppe prévisionnelle de droits à engagement prévue par la convention de délégation de compétence MPM-Etat 2009-2014 pour la construction, l'acquisition et la réhabilitation de logements locatifs sociaux en 2014 s'élève à 11 533 000 euros.

Afin de permettre l'engagement des opérations de logements locatifs sociaux, il est nécessaire de créer une autorisation de programme pluriannuelle d'un montant de 11 533 000 euros relative à la programmation 2014 des logements locatifs sociaux, cette somme étant par ailleurs mise à disposition par l'Etat sous forme de droits à engagement auprès de la Communauté Urbaine.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment le XIII de l'article 61 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 004-920/08/CC du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008 relative à l'approbation des conventions 2009-2014 avec l'Etat et l'Anah dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat ;
- La convention MPM-Etat de délégation de compétence 2009-2014 signée le 6 mai 2009 et ses avenants.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'attribution des aides à la pierre est prévu l'engagement d'opérations relatives aux logements locatifs sociaux ;
- Qu'il convient d'approuver une autorisation de programme pour mettre en œuvre les opérations relatives aux logements locatifs sociaux en 2014.

Signé le 23 Mai 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Mai 2014

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création d'une autorisation de programme pluriannuelle d'un montant de 11 533 000 euros et son affectation à l'engagement des opérations de logements locatifs sociaux pour l'année 2014 dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2014 et suivants de la Communauté Urbaine : Sous-Politique D 210 – Fonction 824 – Nature 20422 et 204182 – Opération DHACS – 14/1.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

- Année 2015 : 2 500 000 euros
- Année 2016 : 2 500 000 euros
- Année 2017 : 2 500 000 euros
- Année 2018 : 4 033 000 euros

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER